



Le 4 juin 2026

Monsieur le Ministre,

Nos associations impliquées dans l'action pour l'occitan dans l'enseignement public ont pris connaissance avec intérêt de vos déclarations, le 20 mai, devant une délégation de députés du groupe d'étude sur les langues régionales. Elles nous semblent aller dans le bon sens, même si nous attendons bien entendu de savoir ce que prévoiront les textes dont vous annoncez la parution prochaine. Et elles ne répondent de toute façon que jusqu'à un certain point aux inquiétudes que nous inspire la réalité du traitement, sur le terrain, de l'enseignement de notre langue et des autres langues de France. Nous nous permettons de vous soumettre une illustration récente et caractéristique de ce traitement, concernant le département du Lot.

Nous étions habitués depuis maintenant bien des années à voir les autorités académiques de ce département manifester peu d'intérêt, pour ne pas dire plus, pour le développement de l'enseignement de la langue d'oc dans leur ressort. Mais ce qui se passe actuellement est encore plus grave.

En effet, dans le Lot, le dialogue entre les services départementaux, les élus, les familles et les acteurs associatifs est pratiquement rompu. Le boycott du dernier CDEN par plusieurs élus témoigne d'un niveau de tension et de découragement devenu particulièrement préoccupant pour le fonctionnement serein du service public d'éducation dans un département où les décisions récemment prises ou annoncées montrent bien l'organisation d'un recul programmé de la politique publique de l'occitan.

Il s'agit d'abord de deux mesures contre l'enseignement bilingue et de réserves formulées publiquement à l'égard de cette forme d'enseignement pourtant largement reconnue pour son intérêt éducatif.

- Fermeture du parcours bilingue de l'école d'Assier lors de la précédente rentrée, une première dans l'académie,
- Suppression d'un poste à l'école bilingue de Gramat, pourtant identifié comme un point d'appui important pour la continuité du parcours bilingue.

Par ailleurs, aucune offre de développement de cursus bilingue dans les cinq années à venir n'est prévue, alors même que les autres départements de l'académie les programment, eux, dans la déclinaison académique de la convention-cadre en application de la loi Molac

Pire : comme pour empêcher toute forme de développement et même de suivi de l'enseignement de l'occitan, vient d'être prise la décision de supprimer le poste de CPD occitan et de créer, ailleurs, un poste mutualisé « LVE/LVR », remettant en cause l'existence même d'une mission dédiée à l'occitan.

C'est bel et bien d'un sabotage en règle qu'il est ici question, entrant de façon délibérée en contradiction avec :

- Les objectifs affichés par l'État en matière de développement des langues régionales notamment dans la constitution (article 75-1), dans la loi du 21 mai 2021 relatives à la valorisation des langues régionales et à leur promotion et dans la circulaire de décembre 2021,
- Les dispositions du Code du Patrimoine,
- Les dispositions du Code de l'éducation relatives à l'enseignement des langues régionales,
- Les objectifs de l'Office public de la langue occitane dont le rectorat de Toulouse est

partenaire,

- Les engagements de la Convention État-Régions,
- Ainsi qu'avec les attentes exprimées par les familles et les territoires concernés.

L'enseignement de l'occitan, comme tout enseignement de langue, et c'est encore plus vrai pour les parcours bilingues, ne peut fonctionner durablement sans :

- Stabilité des moyens humains,
- Continuité des parcours,
- Accompagnement pédagogique spécialisé,
- Pilotage académique clairement identifié et bienveillant.

À ce titre, le maintien d'un poste de CPD spécifiquement dédié à l'occitan constitue un élément indispensable de structuration, de formation, d'accompagnement des équipes et de développement des dispositifs. Sa dilution dans un périmètre général LVE/LVR, loin du site à partir duquel exerce actuellement le CPD d'occitan, avec un titulaire potentiellement sans compétence en occitan, constituerait une mesure extrêmement et scandaleusement négative, un signal de mépris, pour les personnels, les familles, les élus et tous les milieux concernés.

Au-delà du seul département du Lot, c'est la crédibilité même de la politique non seulement académique, mais bel et bien nationale en faveur de l'occitan et des autres langues de France dans l'école de la République qui se trouve aujourd'hui interrogée.

Cela fait maintenant plusieurs décennies que nos associations sont régulièrement reçues au ministère. Nos délégués ont même pu parfois rencontrer le ministre en personne. À chaque fois, nous sont prodiguées les assurances de l'intérêt porté par l'institution à l'enseignement des langues de France, célébrées comme élément du patrimoine national. Et à chaque fois, les résultats concrets comme la politique menée, sur le terrain, par les échelons inférieurs de votre administration contredisent tranquillement ces assurances. Il y a les déclarations officielles, les lois, les décrets, les circulaires. Et il y a la façon dont trop de décideurs locaux choisissent de les ignorer, sans que cela entraîne quelque conséquence que ce soit. L'exemple du département du Lot nous semble amèrement confirmer cette dérive.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander de faire en sorte que cesse l'anomalie que constitue l'attitude des autorités académiques de ce département.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Martine RALU, présidente de l'association Òc-Bi

Olivier Pasquetti, président de la FELCO

Avec le soutien de la FLAREP



PS : Nous nous permettons de joindre à notre demande le courrier de Mme Sarraute, reçu ce jour, qui tente selon nous, de repeindre la réalité en bleu.